

Réunion du 29 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 97
Nombre de votants : 106

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Frédéric LAVIELLE, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Isabelle NOUSTY (suppléante de Paul MONTAUT), Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Jacques CLAVE, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Catherine LEYGUES, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante de la commune de Sarpourenx), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Didier ALSINET, Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Louis COSTEDOAT, Michel JESER, Paul MONTAUT, Anthony BERBEL (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Emmanuel HANON (pouvoir à Francis GRINET), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Valérie MARQUEHOSSE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Pierrette DOMBLIDES), Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Bernadette PRADA), Sylvie DAHETZE (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE), Hélène MARTEUILH (pouvoir à Aline LANGLES).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 15 : DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD)
URBANISME : RESTITUTION A LA COMMUNAUTE DES
MONTANTS VERSES PAR L'ETAT AUX COMMUNES**

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

La dotation globale de décentralisation est une aide de l'Etat destinée à accompagner les collectivités compétentes en matière d'urbanisme pour le financement de leurs procédures d'urbanisme : élaboration ou révision de plans locaux d'urbanisme (PLU), ou cartes communales. Les communes éligibles sont classées en 3 catégories selon des critères de population et de superficie.

Au sein du périmètre communautaire, c'est la communauté de communes qui prend en charge l'intégralité des frais afférents aux procédures d'urbanisme.

Pour 2014, les dossiers éligibles ont été présentés en commission de conciliation en novembre. En décembre, l'Etat (DDTM 64), vraisemblablement par erreur, a notifié à certaines communes un montant de DGD correspondant aux frais matériels engagés, pour un montant de 3 200 € pour un plan local d'urbanisme (PLU) et de 1 250 € pour une carte communale.

La somme totale à reverser est de **20 450 €** et se décompose comme suit :

- PLU Abidos : 3 200 €,
- PLU Cuqueron : 3 200 €,
- PLU Labastide Cézeracq : 3 200 €,
- PLU Lacq : 3 200 €,
- PLU Mont : 3 200 €,
- PLU Urdès : 3 200 €,
- Carte communale de Serres Sainte Marie : 1 250 €.

La commission aménagement réunie le 07 mai 2015 a émis un avis favorable à ce reversement et ce dossier présenté le 02 juin 2015 en conférence des maires n'a recueilli aucune observation contraire.

Les communes précitées, chacune en ce qui les concerne, devront prendre une délibération dans ce sens.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le reversement de cette Dotation Générale de Décentralisation à la communauté de communes pour un montant global de 20 450 € dans les conditions décrites ci-dessus,
- **de poursuivre** cette démarche par un courrier du Président au Préfet demandant les possibilités et modalités, le cas échéant, de versement direct de la DGD par l'Etat à la communauté de communes de Lacq-Orthez ; même si celle-ci n'a pas la compétence d'élaboration des documents de planification urbaine revenant aux communes, et assure seulement l'assistance et le pilotage de l'établissement de ces documents.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

